

Constructions et installations accessoires

Terrasses et patios

Afin de favoriser une harmonie des aménagements extérieurs, l'arrondissement de Saint-Laurent dispose d'une réglementation visant à encadrer la construction de certaines structures accessoires pour tout bâtiment résidentiel.

Il est nécessaire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation auprès de l'arrondissement avant d'installer ou de construire toute terrasse ou patio¹.

Démarche

Pour présenter une demande de permis ou de certificat d'autorisation, le formulaire « Demande de permis de construction pour une construction accessoire » doit être rempli et joint aux documents requis. Ces documents doivent être soumis à la Division des permis et des inspections, située au 777, boulevard Marcel-Laurin.

Tarification

Des frais sont exigés pour le traitement de toute demande.

Normes d'implantation (illustration 1)

Une terrasse ou un patio peut être implanté dans toutes les cours d'un terrain privé, à la condition de respecter les dispositions prescrites dans le présent document.

Les dispositions prescrites ci-dessous ne s'appliquent qu'aux terrasses et aux patios surélevés.

Cour et marge avant

- Empiètement maximal dans la marge : 0 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain latérale : 2 m
- Distance minimale d'une ligne de rue : 2 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain située du côté d'un mur mitoyen : 0 m

Cour et marge latérale

- Distance minimale d'une ligne de terrain latérale : 2 m

Cour et marge arrière

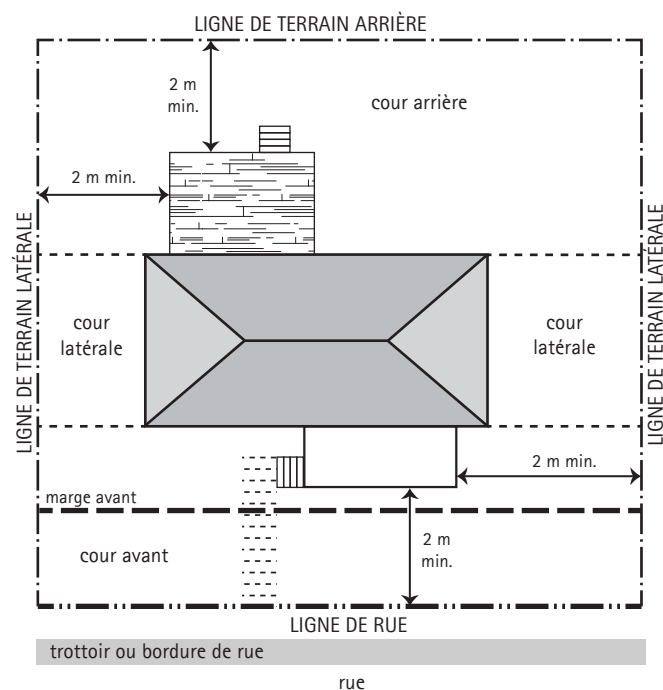
- Distance minimale d'une ligne de terrain latérale : 2 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain arrière : 2 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain située du côté d'un mur mitoyen : 0 m

Cour arrière et marge avant dans le cas d'un terrain transversal*

- Empiètement maximal dans la marge : 0 m
- Distance minimale d'une ligne de rue : 2 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain latérale : 2 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain située du côté d'un mur mitoyen : 0 m

* Terrain donnant sur 2 rues parallèles.

Illustration 1 : Emplacement d'une terrasse et un patio



Définitions

¹**Terrasse ou patio** : Construction extérieure s'apparentant à une plate-forme faite de pierres, de dalles, de pavés, de bois ou de tout autre matériau et située à moins de 1,07 mètre du sol.



Renseignements : 311 - ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/infofiches

Cadre légal : Règlement sur le zonage n° RCA08-08-0001
Règlement sur les tarifs n° RCA14-08-1

Avertissement : Certaines dispositions spécifiques non citées dans ce document peuvent s'appliquer. Cette fiche a été préparée pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.



777, boulevard Marcel-Laurin
Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7
Téléphone : 514 855-6000
Télécopieur : 514 855-5959



Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

Projet non-soumis à une demande d'approbation au
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou ayant
obtenu l'approbation du Conseil d'arrondissement

Tous les champs doivent être complétés, et tous les documents requis doivent être fournis lors de la demande.
Les demandes incomplètes ne seront pas considérées. A noter que les dispositions particulières au zonage sont à vérifier.

DOCUMENTS REQUIS

☐ 2 copies du certificat de localisation indiquant la localisation des travaux.

☐ 2 copies des plans d'architecture, à l'échelle, démontrant la situation existante du bâtiment et la construction proposée avec tous les détails de construction et de structure.

☐ 2 copies de la « Fiche-Bâtiment/Déclaration de conformité » de la Ville de Montréal (assujetti ou non-assujetti).

☐ 1 copie des plans de structure scellés par un ingénieur, si applicable.

☐ Le paiement selon la tarification en vigueur; si chèque, à l'ordre de la Ville de Montréal.

1. EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse

Type de bâtiment

☐ Résidentiel H1, H2, H3☐ Résidentiel H4, H5, H6☐ Commercial☐ Bureaux☐ Industriel☐ Institutionnel

Type de construction accessoires

☐ Balcon, perron, galerie☐ Avant-toit☐ Abri d'auto détaché☐ Terrasse commerciale

☐ Escalier☐ Auvent☐ Abri d'auto rattaché☐ Étalage extérieur

☐ Garde-corps☐ Marquise☐ Garage détaché☐ Plateforme élévatrice

☐ Rampe☐ Fenêtre en saillie☐ Bâtiment accessoire☐ Guérite, poste de garde☐ Autre _____

Précisez :

Localisation de la construction

☐ Cour avant☐ Cour avant secondaire☐ Cour latérale droite☐ Cour latérale gauche☐ Cour arrière

2. COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT

Nom

Personne ressource

Adresse complète

Téléphone

Téléphone cellulaire

Adresse courriel

Signature du propriétaire

☐ J'autorise le requérant à faire la présente demande de permis de construction.

3. EXÉCUTANT DES TRAVAUX – ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Nom de l'entreprise en construction

Personne ressource

Adresse complète

Téléphone

Adresse courriel

Numéro RBQ

Valeur des travaux

Date du début des travaux

Date prévue pour la fin des travaux

4. CONCEPTEUR DES PLANS - ARCHITECTE

Nom de l'entreprise

Personne ressource

Adresse complète

Téléphone (bureau)

Téléphone (cellulaire)

Adresse courriel

5. ENTREPRISE (si applicable)

Nom de l'entreprise

Numéro du certificat d'autorisation d'usage émis par l'arrond. de Saint-Laurent

6. REQUÉRANT DE LA DEMANDE

Prénom et nom

Adresse complète

Code postal

Téléphone

Adresse courriel

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.
Je reconnais que toute erreur ou omission pourrait entraîner l'annulation de la présente demande et du permis de construction.

Signature du requérant

Date

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT

Résolution(s) du PIIA ou de la dérogation mineure

Approbation en date du

Approuvé par

Numéro de la demande de permis

Notes